

NOTRE HISTOIRE : JOURNÉES EUROPÉENNES DE MÉMOIRE

"La Maison sublime"

L'École rabbinique et le Royaume juif de Rouen

Hôtel de Bourgheroulde - Crédit Industriel de Normandie - 15 septembre 2006



En 1967, l'historien américain Norman Golb décrypte le mot RDWM dans un manuscrit hébreu. Ce grand spécialiste des manuscrits fait bientôt le rapprochement avec Rodom qui, au Moyen Age, désignait la ville de Rouen. Après dix années de recherches, il publie à Jérusalem, en avril 1976, un ouvrage où il révèle qu'une communauté juive a existé à Rouen depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à son expulsion par Philippe le Bel en 1306. Ce livre représente un véritable coup de tonnerre dans l'histoire du judaïsme français qui, jusque-là, ignorait l'existence de cette communauté rouennaise.

On connaissait les communautés juives de Provence, d'Alsace ou de Champagne et, tout à coup, on découvre qu'une communauté au rayonnement considérable existait aussi à Rouen et même dans toute la Normandie.

Que nous apprend, en effet, Norman Golb dans ce livre et dans les deux autres qui suivront ? Principalement, six choses qui sont autant de révélations :

1. Les juifs étaient originaires d'Italie et de Palestine. Ils se sont installés en Normandie à l'initiative des Romains, pour faire de la colonisation de peuplement. Ils étaient essentiellement des cultivateurs, des éleveurs et des artisans. Norman Golb a identifié 85 lieux d'implantation à travers toute la Normandie. Autour de Rouen, il en a trouvé à Damétal et à Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

2. Le quartier juif de Rouen se situait en plein cour du castrum romain. Il occupait le quart nord-ouest de la ville, entre les actuelles rue des Carmes et rue du Gros-Horloge. L'actuelle rue aux Juifs, vicus judaeorum, formait l'artère principale. Le quartier s'est ensuite étendu vers l'ouest et, au Moyen Age, la communauté juive comptait 5 à 6.000 âmes, soit 15 à 20 % de la population totale.

3. Dans l'empire carolingien, il existait trois "royaumes juifs", à Narbonne pour le Sud, à Mayence pour l'Est et à Rouen pour l'Ouest. Un "roi des juifs" était placé à la tête de ces royaumes ; c'était le représentant officiel des communautés juives auprès des autorités royales. Ces communautés s'administraient de manière semi-autonome, notamment

en matière de justice, et bénéficiaient d'un statut protégé.

4. Sous les ducs de Normandie, les juifs ont conservé le même statut. Quand, en 1066, le duc Guillaume est parti à la conquête de l'Angleterre, il s'est inspiré des Romains et a emmené avec lui des juifs rouennais à Londres pour y fonder une communauté sœur, qui est restée longtemps sous l'autorité de son aînée.

5. Au Moyen Age, une très prestigieuse université hébraïque existait à Rouen. Elle attirait les meilleurs étudiants, venus de toute la Normandie, les professeurs les plus réputés, comme Rashbam, le petit-fils de l'illustre Rachi de Troyes. Elle attirait aussi d'éminents savants étrangers, tels le célèbre Andalou Abraham Ibn Ezra, qui a rédigé à Rouen quelques-unes de ses œuvres majeures et a énormément contribué à diffuser la culture arabe en Occident.

6. Cette université a eu une influence considérable dans toute l'Europe. C'est notamment de Rouen que sont sorties les Anciennes règles pour l'étude de la Torah, qui codifiaient l'enseignement dans les écoles ; le grand Mahazor d'Amsterdam, qui est un chef-d'œuvre de l'art hébraïque ; ou encore le Talmud de Babylone commenté par Simon de Chinon qui, pendant des siècles, sera étudié dans toutes les écoles juives d'Europe centrale et orientale.

Quatre mois après la publication de ce livre, nouveau coup de tonnerre, cette fois-ci dans le domaine de l'archéologie. En août 1976, une pelleteuse de l'entreprise Lanfry découvre fortuitement, sous la cour du Palais de justice, un magnifique édifice roman, construit vers 1100. C'est le plus ancien monument juif de France.

Une longue controverse se développe alors quant à la destination du monument. Norman Golb y voit l'école rabbinique dont il avait prévu l'existence à cet emplacement exact. D'autres défendent la thèse de la synagogue et les troisièmes de la résidence privée.

Ayant étudié, sans le moindre a priori, toute la littérature publiée sur le sujet, il m'apparaît à l'évidence que la thèse de Norman Golb s'impose. C'est d'ailleurs ce que le grand médiéviste Michel de Bouard a reconnu dès 1985.

C'est d'autant plus important qu'une école est plus sacrée qu'une synagogue, comme l'enseigne Maïmonide, parce qu'on y commente et on y transmet la Loi. Or, l'École de Rouen est la seule école rabbinique d'époque médiévale conservée à travers le monde. Elle mériterait, à ce titre, d'être inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le monument est malheureusement fermé depuis plusieurs années. Grâce aux magnifiques photos de Benoît Eliot et de Stéphane Riolland, qui ont édité "La Maison Sublime" et réalisé cette exposition, ceux qui n'ont pas encore eu la chance de la visiter en auront au moins, ce soir, un avant-goût.

Le monument était haut de trois ou quatre étages, avant qu'il ne soit arasé à la fin du XV^e siècle pour construire le Palais de justice.

Au rez-de-chaussée se trouvait la bibliothèque, qui contenait 200 à 300 manuscrits précieux, enfermés dans des armoires attachées aux murs. La lumière provenait des fenêtres situées sur le mur nord et de lampes à huile que l'on a retrouvées lors des fouilles.

Les étudiants accédaient au premier étage par un escalier en colimaçon. Cet escalier constitue une des nombreuses preuves que ce bâtiment n'était pas une synagogue ; car, dans une synagogue, les femmes sont séparées des hommes et n'accèdent à l'étage que par un escalier extérieur, pour ne pas perturber l'office.

Au premier étage, se situait la salle de cours principale. Là, les étudiants, sous la direction d'un maître, étudiaient la Torah et le Talmud. L'enseignement était très proche de celui en vigueur dans les écoles chrétiennes. Tout enseignement par cœur y était prohibé.

Dans les étages supérieurs, se trouvaient les salles de répétition, car les révisions fréquentes étaient un élément essentiel de l'enseignement. Peut-être trouvait-on aussi des chambres d'étudiants, car ceux-ci – au nombre de 50 ou 60 – étaient pensionnaires pendant toute la durée de leurs sept années d'études.

Voilà l'histoire de cette très ancienne communauté juive rouennaise que deux découvertes presque simultanées, l'une historique, l'autre

archéologique, ont fait resurgir de l'oubli où elle avait été plongée pendant des siècles.

..

Je voudrais, avant de terminer mon propos, exprimer des remerciements et formuler des vœux.

Mes chaleureux remerciements, je les adresse à tous ceux – ils sont nombreux dans cette salle et se reconnaîtront – qui m'apportent, jour après jour, leur concours pour faire renaître une histoire et un patrimoine aussi remarquables que méconnus.

A défaut de pouvoir citer chacun, je voudrais remercier en particulier quatre personnes :

- François Zimeray qui, depuis deux ans, avec ses collaborateurs, a pris ce projet à bras-le-corps et a multiplié les initiatives – notamment l'édition du livre et l'organisation de l'exposition – pour que "La Maison Sublime" remonte en pleine lumière ;

- Pierre Albertini, qui s'est associé à François Zimeray pour créer un comité de parrainage prestigieux et pour alerter les plus hautes autorités de l'État sur la nécessité de sauvegarder et de promouvoir ce patrimoine exceptionnel ;

- M. Gérard Romedenne, qui nous accueille ce soir et qui a offert à cette exposition le plus beau des écrans : le somptueux Hôtel de Bourgheroulde ;

- enfin, le professeur Norman Golb, qui me soutient en permanence de toute sa science et de toute son amitié. Il n'a pu être des nôtres ce soir, car il est invité par l'Université de Kiev, en Ukraine, à prononcer une série de conférences, dont une – figurez-vous – sur le Royaume juif de Rouen.

Mes vœux, enfin, seront au nombre de trois.

Le premier, c'est que l'École rabbinique rouvre très prochainement ses portes au public comme cela s'est fait pendant des années avec le concours

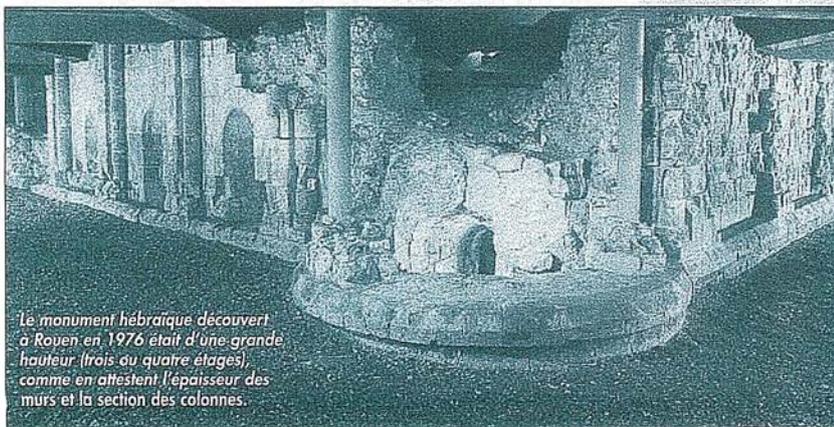
de l'Office de tourisme, et qu'elle accueille une exposition permanente. Ayant longtemps travaillé à la commission des lois de l'Assemblée nationale, je n'ignore pas les impératifs de la justice. Mais, je suis persuadé qu'avec un peu de bonne volonté, on peut trouver des solutions pour concilier ces impératifs avec un autre, non moins légitime, qui est le devoir de mémoire.

Je rappelle que cette année 2006 marque non seulement le 30^e anniversaire de la découverte de l'École rabbinique, mais aussi le 700^e anniversaire de l'expulsion des juifs de France et de la réquisition du "clos aux juifs" de Rouen, sur lequel on construisit, deux siècles plus tard, le Palais de justice. Peut-on trouver plus belle opportunité pour réparer ce qui fut, vous en conviendrez, une très grande injustice ?

Mon second vœu, c'est que des fouilles complémentaires soient bientôt entreprises dans tout l'ancien quartier juif. Ce qu'on a déjà découvert représente déjà un potentiel touristique considérable, qui mériterait d'être exploité. Dans la cour du Palais de justice figure un second édifice, qui n'a jamais été fouillé. De l'autre côté de la rue, se trouve l'important Hôtel de Bonnevie, dont trois des quatre murs ont malheureusement été détruits pour construire à la place un parking. Je suis persuadé que de nouvelles fouilles nous réserveraient des surprises et complèteraient un patrimoine déjà exceptionnel.

Mon dernier vœu, c'est que vous soyez très nombreux à soutenir nos démarches. D'abord, en signant le Livre d'or de l'exposition. Ensuite, en participant à la création prochaine d'une association pour le rayonnement de la Maison sublime. Enfin, en nous aidant, dès maintenant, à créer un site Internet qui pourrait préfigurer un futur musée du judaïsme médiéval.

Jacques-Sylvain KLEIN



Le monument hébraïque découvert à Rouen en 1976 était d'une grande hauteur (trois ou quatre étages), comme en attestent l'épaisseur des murs et la section des colonnes.

Allô UNC



Le service rapide de l'UNC
CARTE DU COMBATTANT - TRN - RETRAITE DU COMBATTANT...

La solution est au bout du fil !

02.35.71.87.43
02.35.71.37.11

"Quand chacun s'engage,
c'est toute la chaîne
de solidarité UNC
qui s'engage"